
CESER	:	Session plénière du 9 avril 2018
Intervention n°	:	04
Document	:	Breizh Cop
Orateur	:	Séverine DUDOT

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Avec la création du Schéma régional d'aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, le Conseil régional dispose d'un outil prescriptif, à même de définir et de porter une politique de l'aménagement du territoire en Bretagne.

C'est une responsabilité nouvelle et d'envergure. Il est dorénavant possible de déterminer des règles régionales en matières d'organisation et de gestion du territoire dans de nombreux domaines : l'urbanisme, l'habitat, les déchets, les transports.

La Région Bretagne a souhaité compléter et enrichir cette opportunité juridique par un volet politique : la co-construction commune d'un projet de développement régional. Le SRADDET viendrait alors traduire et rendre opérationnelle cette vision qu'ont les bretons pour la Bretagne. Ce schéma serait donc, selon les mots de la Région, l'« expression juridique » de la Breizh Cop.

La phase de concertation organisée jusqu'à aujourd'hui permet de dégager une charte de valeurs et de mettre à jour – de façon synthétique - les forces et faiblesses de notre territoire.

C'est bien évidemment notre organisation territoriale, notre maillage urbain, que le SRADDET doit s'attacher à préserver face à la concentration des hommes et des activités. La mobilité et les infrastructures de transport intra-régionale sont des outils essentiels pour permettre à chaque territoire d'assurer son développement propre, en interaction avec les plus grandes agglomérations régionales. Le lien avec le Pacte d'accessibilité doit être fait à cet égard.

Et bien que la place accordée à l'entreprise et à l'économie y soit insuffisante, nous partageons les valeurs portées dans ce projet de charte et dans dans le travail d'état des lieux qui nous est proposé aujourd'hui.

Mais à ce stade de la démarche, nous souhaitons toutefois faire part d'une inquiétude. Dans ses documents préparatoires diffusés l'an dernier, le Conseil régional avait justement perçu l'écueil d'un recours systématique aux grands « schémas régionaux », dont la traduction opérationnelle n'a pas toujours été à la hauteur des attentes.

Quand deux grands documents d'orientations stratégiques que sont la SRDEII et le CPRDFOP sont déjà adoptés, nous devons éviter que la Breizh Cop et sa concrétisation dans le SRADDET ne soit une occasion manquée, victime d'une approche trop englobante et trop

générale. « Qui trop embrasse, mal étroit » ; il faudra faire des choix et faire du futur schéma un instrument lisible, pragmatique et compréhensible par le plus grand nombre.

Soyons pragmatique. Peut-être ne pourra-t-on pas préciser dans une même démarche Les objectifs d'une stratégie régionale de la transition numérique et trouver en même temps Comment accélérer la pratique du dialogue social territorial.

Peut-être ne pourra-t-on pas définir dans une même démarche Comment agir sur les comportements individuels, souvent ambivalents par rapport aux déclarations d'intention et à l'intérêt général et identifier en même temps Quelle place et quel rôle donner au tourisme dans le développement des espaces littoraux.

Nous appelons à la plus grande vigilance sur le périmètre de la réflexion et sur sa concrétisation. Il nous semble utile de garder à l'esprit les nécessités suivantes :

- Construire le SRADDET sur la base de ces caractéristiques majeures : son opposabilité juridique et la définition des règles générales,
- Intégrer dans le SRADDET et la Breizh Cop les orientations déjà arrêtées, notamment en matière économique avec le SRDEII et ne pas inventer un modèle de développement concurrent : la cohérence entre les trois schémas sera en effet essentielle,
- Ne pas se substituer aux responsabilités locales et faire jouer à plein le principe de subsidiarité,
- Ne pas venir contraindre une fois encore la liberté d'entreprendre par une accumulation de normes nouvelles, à une nouvelle échelle territoriale,
- Associer les parties prenantes principales pour chaque objectif et les impliquer dans la concertation à la hauteur de leurs attentes et de leurs contributions à l'atteinte des objectifs.

Les acteurs économiques du collège 1 joueront pleinement leur rôle de co-construction du futur Schéma aux côtés du Conseil régional et seront tout particulièrement vigilants aux déclinaisons opérationnelles de la Breizh Cop.

Je vous remercie de votre attention.